



RECONNAISSANCE PREALABLE DE PATERNITE

Par **gardon**, le **03/12/2013** à **01:21**

Peux-on annuler une reconnaissance préalable de paternité ?

Je m'explique : mon épouse attend un enfant et elle ne sait pas (ça paraît dingue mais c'est ainsi) si, moi le mari je suis le père ou bien si c'est son "amant". Tout est possible en fonction de la date de conception...

je souhaite donc reconnaître l'enfant sur la base d'un "principe de précaution", pour le cas où il serait mon enfant biologique. Si ce n'est pas le cas, et nous verrons cela immédiatement à la naissance -enfant métis ou pas-, je m'incline et laisse, en toute courtoisie dirais-je, la paternité au père génétique. Je sais qu'après il peut y avoir des recours, mais une intervention en justice semble pouvoir être évitée dans ce cas, surtout que tout se passe entre gens civilisés et sans le moindre conflit
Merci de vos réponses.